



(11) **EP 1 498 526 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
22.07.2009 Bulletin 2009/30

(51) Int Cl.:
D04B 1/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **04102333.4**

(22) Date de dépôt: **27.05.2004**

(54) **Textile de revêtement pour élément d'habitacle de véhicule**

Auskleidungstextil für ein Innenraumelement eines Fahrzeugs

Textile lining for an interior cladding of vehicles

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **16.07.2003 FR 0350340**

(43) Date de publication de la demande:
19.01.2005 Bulletin 2005/03

(73) Titulaire: **TEXTILES ET PLASTIQUES CHOMARAT**
07160 Le Cheylard (FR)

(72) Inventeur: **Gault, Jean-Michel**
07160 Le Cheylard (FR)

(74) Mandataire: **Palix, Stéphane et al**
Cabinet Laurent & Charras
"Le Contemporain"
50, Chemin de la Bruyère
69574 Dardilly Cédex (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 336 917 **DE-A- 4 209 970**
FR-A- 2 585 736

EP 1 498 526 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Domaine Technique

[0001] L'invention se rattache au domaine de l'industrie textile, et plus particulièrement à celui de la fabrication de revêtements textiles utilisés dans le secteur automobile au sens large.

[0002] Elle vise plus particulièrement une nouvelle composition de textile utilisé en tant que revêtement de sièges, de panneaux de portes ou de toitures, ou plus généralement tous les éléments d'un habitacle de véhicule susceptible d'être recouvert de textile.

[0003] L'invention concerne plus particulièrement les textiles présentant des poils ou des boucles libres, ci-après appelés "velours".

[0004] L'invention vise plus particulièrement à allier les qualités de résistance de ce type de velours avec des qualités de confort en terme de toucher.

Techniques antérieures

[0005] De façon générale, les velours utilisés en tant que revêtement d'élément d'habitacle de véhicule sont essentiellement réalisés à base de polyester, qu'il s'agisse de la couche de fond ou des poils.

[0006] Le polyester est très largement employé, car il présente une très bonne résistance aux différentes contraintes observées dans les applications de revêtement, et notamment de revêtement de sièges. Ainsi, la résistance à l'abrasion du polyester est tout à fait satisfaisante, et répond aux critères imposés par les différents constructeurs automobiles.

[0007] Un autre point positif du polyester est sa très bonne résistance à la lumière, qui se manifeste par une conservation des coloris, malgré les expositions à des rayonnements lumineux prolongés. La résistance à la lumière fait partie des critères les plus importants dans le choix des matériaux utilisés pour les revêtements automobiles.

[0008] Le polyester présente en outre l'avantage d'être relativement de faible coût, en comparaison avec d'autres textiles présentant des qualités mécaniques assimilées.

[0009] Toutefois, les qualités de toucher du polyester sont nettement inférieures à celles d'autres fils, notamment des fils d'acrylique.

[0010] Il a déjà été proposé de réaliser des revêtements de sièges automobiles à partir de velours dont les poils et le fond sont réalisés à base de fils d'acrylique voir FR 2585736 A. Toutefois, pour des questions de tenue au feu, les fils d'acryliques sont généralement employés uniquement pour la partie poils des velours, le fond étant réalisé à base de polyester.

[0011] Si ces velours à poils d'acrylique présentent un toucher plus agréable que ceux à base de polyester, ils présentent en revanche une résistance à la fois mécanique et surtout à la lumière qui est nettement inférieure

à celle du polyester. La résistance à la lumière est la plupart du temps inférieure à celle qui est exigée pour les applications classiques de revêtement automobile.. En outre, cette dégradation de l'acrylique s'accompagne le plus souvent d'un virage de la nuance, ce qui est un effet strictement indésirable pour les applications de revêtement automobile.

[0012] L'objectif de l'invention est de proposer un textile de revêtement, qui présente à la fois les propriétés de résistance mécanique et à la lumière du polyester, et qui possède des qualités en terme de toucher assimilables à celles de l'acrylique.

Exposé de l'Invention

[0013] L'invention concerne donc un textile de revêtement pour élément d'habitacle de véhicule.

[0014] Ce textile est du type velours et se caractérise en ce qu'il comporte des poils et boucles libres.

[0015] Conformément à l'invention, les poils ou boucles libres sont réalisés en un fil obtenu à partir d'un filé de fibres comportant une majorité de fibres en acrylique, et des fibres de polyester.

[0016] Ainsi, les fils caractéristiques combinent intimentement des fibres d'acrylique qui confèrent un toucher agréable, et des fibres de polyester présentant de bonnes qualités de résistance à la lumière. On a constaté de manière surprenante que la présence des fils de polyester, bien qu'en quantité inférieure, compense la faible qualité de résistance à la lumière des fibres acryliques, pourtant en quantité supérieure.

[0017] On obtient donc un velours présentant une bonne résistance à la lumière alliée avec un toucher particulièrement agréable.

[0018] En pratique, on a obtenu de bons résultats, tant en résistance qu'en toucher, en utilisant un fil obtenu à partir de 60 à 80 % d'acrylique, et de 20 à 40 % de polyester, et de préférence avec 70 % d'acrylique et 30 % de polyester.

[0019] Il est possible d'utiliser des fils présentant différents coloris, en assurant la teinture séparée des fibres d'acrylique et de polyester employées, et qui sont ensuite mélangées pour l'obtention du filé qui donnera le fil caractéristique.

[0020] Ainsi, dans le cas d'un fil de coloris clair, on utilisera des fibres d'acrylique écruées, associés à des fibres de polyester préalablement teintés.

[0021] A l'inverse, dans le cas d'un coloris foncé, il sera possible de teindre tout ou partie des fibres d'acrylique. Pour fabriquer le filé, on assurera donc le mélange d'une fraction de fibres d'acrylique teintées, avec des fibres d'acrylique écruées et des fibres de polyester teintés.

[0022] Grâce à cet assemblage, il est possible de compenser les phénomènes de métamérie que l'on observerait dans le cas où la teinture interviendrait sur le fil déjà réalisé, après l'assemblage des fibres de polyester et d'acrylique

[0023] En effet, grâce à l'invention, il est possible de

choisir les colorants utilisés pour la teinture des fibres de polyester en fonction de la teinture utilisée pour les fibres d'acrylique, dont la gamme est plus réduite, surtout dans le domaine des applications de revêtements automobiles. Ces colorants choisis pourront, par leur propre virage, équilibrer les virages de l'ensemble du mélange et le rapprocher de celui souhaité.

[0024] Autrement dit, la teinture indépendante des fibres de polyester et d'acrylique permet de compenser le choix relativement limité de colorants utilisables pour la teinture de l'acrylique, de manière à limiter les phénomènes de métamérie.

Exemple de réalisation

[0025] L'exemple de réalisation, donné ci-après, n'est en aucun cas limitatif et l'invention couvre également de multiples variations dans le choix des matières employées, dans la mesure où il respecte les principes énoncés ci-avant.

[0026] Ainsi, on a réalisé, conformément à l'invention, un velours tricoté sur un métier à bouclettes circulaires.

[0027] Le fond de ce velours est composé d'un fil de polyester texturé fausse torsion, d'un titre de 167 dtex, teint. Les fils de poils de ce velours sont formés d'un filé de fibres d'un titre Nm 1/40. Ce filé est composé de 70% de fibres d'acrylique écruées de marque Dralon®. Le filé comporte également 30% de fibres de polyester teint. Le fil obtenu à partir du filé présente donc un coloris sensiblement gris clair.

[0028] Le velours ainsi obtenu subit une finition combinant des opérations de rasage et brossage, ainsi qu'une thermofixation sur la rame d'apprêt. Le velours ainsi obtenu présente un masse surfacique de l'ordre de 360 g/m².

[0029] Il est également possible d'obtenir des coloris foncés. Ainsi, pour arriver à la hauteur de ton requise, on peut utiliser le mélange suivant incluant :

- 30% de polyester teint en foncé
- 30% de Dralon® écru (non teint)
- 40% de Dralon® teint en foncé

[0030] Concernant l'exemple réalisé avec 100% du Dralon® utilisé en écru, il permet d'obtenir une note très satisfaisante, à savoir supérieure à 4 pour un essai de 200h, mené selon la méthode d'essai D47.1431 employée par les constructeurs automobiles français. Pour l'exemple avec une partie de Dralon® teint, la note obtenue est supérieure à 3/4, correspondant à une note intermédiaire entre 3 et 4. A titre de comparaison, avec un produit équivalent, dont le poil serait composé de 100% de Dralon® teint, la note obtenue serait inférieure à 3/4..

[0031] Il ressort de ce qui précède que le textile conforme à l'invention présente l'avantage de posséder une très bonne résistance à la lumière, ainsi que des qualités de toucher supérieures, ce qui lui permet de répondre aux exigences des cahiers des charges des garnissages

automobiles.

Revendications

1. Textile de revêtement pour élément d'habitacle de véhicule, du type comportant des poils ou des boucles libres, tel qu'un velours par exemple, réalisés en un fil obtenu à partir d'un filé de fibres comportant une majorité de fibres d'acrylique, **caractérisé en ce que** les poils ou les boucles libre comprennent aussi des fibres de polyester.
2. Textile de revêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les fibres d'acrylique sont écruées.
3. Textile de revêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** tout ou partie des fibres d'acrylique sont teintes.
4. Textile de revêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les fils formant les poils ou boucles libres comportent de 20 à 40 % de polyester et de 60 à 80 % d'acrylique.

Claims

1. Textile lining for interior cladding of a vehicle, of the type comprising free hairs or curls, such as a velvet for example, made from a yarn obtained from a fibre yam comprising a majority of acrylic fibres, **characterised in that** the free hairs or curls also comprise polyester fibres.
2. Textile lining according to Claim 1, **characterised in that** the acrylic fibres are gray.
3. Textile lining according to Claim 1, **characterised in that** all or part of the acrylic fibres are tinted.
4. Textile lining according to Claim 1, **characterised in that** the yarns forming the free hairs or curls comprise 20 to 40% of polyester and 60 to 80 % of acrylic.

Patentansprüche

1. Bezugstoff für ein Fahrgastzellenelement eines Fahrzeugs, der Fasern oder freie Schlingen aufweist, wie zum Beispiel Velours, die aus einem Faden hergestellt sind, der anhand eines Fasergarns erhalten wird, das mehrheitlich Acrylfasern aufweist, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fasern oder freien Schlingen auch Polyesterfasern aufweisen.
2. Bezugstoff nach Anspruch 1, **dadurch gekenn-**

zeichnet, dass die Acrylfasern naturfarben sind,

3. Bezugstoff nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** alle oder ein Teil der Acrylfasern gefärbt sind. 5
4. Bezugstoff nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fäden, welche die Fasern oder freien Schlingen bilden, aus 20 bis 40% Polyester und 60 bis 80 % Acryl bestehen. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2585736 A [0010]